

Modalités de participation au "Challenge de l'UR11" 2019/2020

Le Challenge de l'UR11 :

- **Principe** :

Cette compétition se joue sur 8 manches. Pour chacune de ces manches, un thème est proposé.

Pour la saison 2019/2020, les thèmes sont :

- manche 1 : octobre 2019 : Vacance(s)
- manche 2 : novembre 2019 : Le vent
- manche 3 : décembre 201 : Regard(s)
- manche 4 : janvier 2020 : Minimaliste
- manche 5 : février 2020 : 21ème siècle
- manche 6 : mars 2020 : High key
- manche 7 : avril 2020 : Duo
- manche 8 : mai 2020 : Botanique

- **Participation** :

Cette compétition est réservée aux adhérents affiliés à la FPF et appartenant à l'UR11. Toutefois, afin de laisser le temps aux clubs et adhérents individuels de se réinscrire, les manches d'octobre, novembre et décembre sont en "open", un membre non réinscrit pourra participer à ces manches. A partir de janvier, ce ne sera plus possible, sauf cas exceptionnel (me contacter dans ce cas).

- **Inscription et envoi des photos** :

Les inscriptions se font sur le site "concours" de l'UR11, à l'adresse <http://copain.federation-photo.fr/>. La connexion se fait grâce à votre numéro d'adhérent (11-xxxx-yyyy : xxxx = chiffres de votre n° de club, yyyy = chiffres de votre n° d'adhérent. Ne pas oublier les tirets) et votre mot de passe indiqué au dos de votre carte d'adhérent (PW=).

Cliquez ensuite sur la manche à laquelle vous voulez vous inscrire. Sur cette nouvelle page, il vous faudra saisir un titre et télécharger votre photo, en format 1920x1920.

- **1920x1920 ?**

Cette appellation désigne une photo qui rentre dans un carré de 1920 (en horizontal) par 1920 (en vertical) pixels. Une des dimensions doit être égale à cette valeur.

Exemple : si vous chargez une photo horizontale, le nombre de pixels dans cette dimension doit être égal à 1920 px. La dimension verticale peut être ce que vous voulez, mais inférieure ou égale à 1920 px.

Si vous chargez une image verticale, cette dimension doit être égale à 1920 px. La dimension horizontale devra être inférieure ou égale à 1920 px. (px = pixels)

- **Images autorisées** :
- Les images présentées ne doivent pas avoir déjà participé à un concours régional ou fédéral. Par contre, une photo présentée au Challenge pourra être présentée en concours régional par la suite. Bien entendu, la personne qui présente la photo doit en être l'auteur. Toutes les techniques sont autorisées : couleur ou monochrome, image travaillée sur informatique, dans la mesure où tous les éléments de base ont été créés par l'auteur avec un appareil photo.
- **Attention** : le règlement de ce Challenge est basé sur le ***Livret des compétitions de la FPF***. Par exemple, les images soumises ne doivent pas comporter d'élément permettant d'en identifier l'auteur. Aucune signature dans l'image n'est autorisée. Les photos qui ne respectent pas cette condition seront déclassées.
- **Jugement** :
Chaque mois, un jury de 3 personnes reconnues du monde de la photo sont invitées à noter les images soumises (notes entre 6 et 20). La somme des notes données permet de constituer un classement.
- **Attribution des points**

Depuis l'édition 2016/2017, un nouveau mode de comptabilisation des points a été mis en place : si n est le nombre de participants, la photo classée première recevra n points, la seconde n-1 et ainsi de suite jusqu'à la dernière classée qui recevra 1 point.

Cela amène :

- une motivation accrue : chaque participant est encouragé puisqu'il reçoit des points, et pas seulement les 20 premiers. Un "faux pas" est donc moins pénalisant !
- une émulation au sein des clubs : chaque participant a intérêt à entraîner ses amis de club à proposer des photos, puisque cela peut lui rapporter plus de points !
- **Classement final** :

La somme des points reçus par chaque auteur pour les différentes manches permet de constituer le classement final. En cas d'ex-æquo (sur les 3 premières places), on départagera sur le nombre de 1ères places, ensuite sur le nombre de 2èmes places et ainsi de suite... Le premier auteur sera donc déclaré

Détenteur du Challenge de l'UR11

pendant un an. Le titre est remis en jeu chaque année.

Pour toute question ou complément, n'hésitez pas à me contacter :

presur11@federation-photo.fr